

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2018

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION POUR UNE RELATION DE
CONFIANCE AVEC LE PUBLIC - (N° 806)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 128

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 14

À l'alinéa 6, supprimer le mot :

« contribuable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.